Facture

Réf. : FA2611-0180

Date facturation : 20/11/2026
Date échéance : 20/11/2026
Code client : CU2512-00081

Réf. proposition commerciale : PR2609-0155 / 24/09/2026

Émetteur:

MICHEL CADINOT
20 route de Catteville
76590 MANEHOUVILLE

Tél.: 02.35.85.82.45 / 06.16.86.89.93 / 06.22.69.27.85
Email: michelcadinot@orange.fr

Adressé à:

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS
803 rue Charles d'Ambray
76590 SAINT HONORE

Email: accueil@sbvsvs.com

Montants exprimés en Euros

Ligne	Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
1	**1. NOUVEAU BUREAU** Création d'un simple allumage sur les 2 spots existant plus débranchement de la ligne côté salle de réunion qui les allumait	20%	240,00	1	u.	240,00
2	**2. SALLE DE REUNION** Rajout de 2 spots led blanc 5 watt au dessus de la table en fonction du point centre actuel qui fonctionne pas	20%	180,00	1	u.	180,00

Règlement TTC par chèque à l'ordre de MICHEL CADINOT envoyé à

20 route de Catteville
76590 MANEHOUVILLE

Total HT	420,00
Total TVA 20%	84,00
Total TTC	504,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC DIEPPE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30027	16040	00020209301	11

Code IBAN: FR76 3002 7160 4000 0202 0930 111
Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Pénalités : 2% par mois pour paiement différé. Loi du 31/12/1992. Conformément aux articles 441-6 c et D. 441-5 c, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire 40 € pour frais de recouvrement.